

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR

Siège social : 09 rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine
2060 La Goulette

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » informe ses honorables actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30 avril 2024, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2023, un montant de dividende de **6,427 dinars** par action divisé comme suit :

- **0,249 dinars** par prélèvement sur les résultats reportés de 2013 et antérieurs, ce montant est exonéré de la retenue à la source.
- **6,178 dinars** par prélèvement sur les résultats reportés de 2014 et postérieurs, ce montant est soumis à la retenue à la source.

La date de mise en paiement de ces dividendes se fera à partir du **22 mai 2024**.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.